**PROGRAMME DE REOUVERTURE ET D’ENTRETIEN DES ROUTES HAUTEMENT PRIORITAIRES**

**PROJET « PRO-ROUTES »**

**Termes de référence pour le recrutement d’un consultant chargé de l’évaluation finale du projet**

1. **Objet**

Ces Termes de référence(TDR) concernent l’évaluation finale du Programme de réouverture et d’entretien des routes hautement prioritaires, communément appelé projet « Pro-Routes »,piloté par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

Dans le cadre de ce projet, cette évaluation couvre toutes les activités mises en œuvre ou réalisées par UNFPA en partenariat avec les ONG, les structures étatiques, les missions de contrôle, les entreprises sous-traitantes de différents axes routiers.

1. **Contexte de l’évaluation**

Le projet « Pro-Routes » est régi par un accord de coopération entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), le DFID et la Banque Mondiale dans le but de contribuer à la réouverture et au rétablissement des principales liaisons routières de la RDC et permettre la relance socio-économique du pays et sa réintégration interne et externe. Il faut préciser que le projet de rétablissement des principales liaisons routières finance par la Banque Mondiale avait été suspendu du fait des incidents exploitation et abus sexuels dont la prévention et la prise en charge est devenue une conditionnalité de la continuité du financement et du rétablissement des principales liaisons routières

La mise en œuvre opérationnelle relèvedu Document de projet en vertu de l’Accord n° 001/MITPR/CI/Pro-routes/2018 portant « *fourniture d’assistance technique sur l’intégration des activités de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) dans la mise en œuvre du projet pro-routes »*,signé en mai 2018 entre UNFPA et le Gouvernement de la RDC représenté par son entité chargée de la mise en œuvre du projet, laCellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics(MITP).

Ce contrat de base a fait ensuite l’objet de deux avenants :

* Le premier, d’une durée de6 mois inclus dans la durée totale de l’Accord de fourniture d’assistance technique, estintitulé *« Prestations additionnelles au titre de prestations d’une firme spécialisée pour la gestion sociale, chargée de l’appui à la mise en œuvre du volet social de la composante 3 « Mesures environnementales et sociales » du projet Pro-Routes ».*
* Ledeuxième,d’une durée de 12 mois à dater du 1er mars 2019 et portantprorogation de l’échéance.

La durée totale de l’Accord de Fourniture d’assistance technique est de 26 mois, dont 22 mois du contrat initial intégrant les deux avenants (jusqu’au 28 février 2020) et 4 mois (mars à juin 2020) d’extension sans coût accordée aux partenaires en charge des VBG.

Dans ce contrat signé avec la Cellule Infrastructurespour la mise en œuvre de trois volets de la composante « mesures environnementales et sociales » du Projet « Pro-Routes », l’UNFPA est appelé à fournir une assistance technique, à coordonner et superviser les interventions des organisations œuvrant pour la protection des populations contre les violences basées sur le genre, les abus et exploitation sexuels, les IST et VIH/Sida ainsi que la sécurité routière dans les zones d’intervention du Projet.

Sept axes routiers des provinces ciblées sont couverts par le projet, notamment la RN2 (Sake – Kavumu), la RN4-Est (Beni-Kasindi), la RN4-Ouest (Luna – Kisangani – Bunduki et Dulia-Bondo), la RN5 (Kasomeno – Kalémie – Uvira), la RN6/23 (Akula-Gemena-Libenge-Zongo) et la RN27 (Komanda-Bunia-Mahagi-Goli).

L’action de l’UNFPA vise à offrir l’assistance technique pour prévenir et atténuer les risques sociaux associés à la réouverture des routes et plus précisément à protéger les populations des abus et exploitation sexuelle.

L’exécution du projet a connu certaines perturbations en grande partie liées au long délai de contractualisation et de décaissement des fonds ainsi qu’au contexte sécuritaire volatiledu pays qui a rendu difficile l’accès à certains coins des zones ciblées par le projet. En effet, les échanges avec la Cellule Infrastructures sur le transfert des anciens partenaires vers UNFPA etle redimensionnement des prestations de services (VBG + VIH + Sécurité routière) ont exigé une réorganisation globale du projet et des aménagements budgétaires conséquents, ralentissant ainsi le démarrage des activités.

A ceci s’ajoute l’insécurité dans certaines localités traversées par les axes routiers tels la RN4-Est (tronçon Beni-Kasindi), la RN5 (tronçon Kasomeno-Uvira Kalemie) et la RN27(tronçon Komanda-Bunia-Mahagi-Goli), la dégradation très avancée de la RN4-Ouest (tronçon Dulia-Bondo) et RN5 (Uvira-Fizi) aggravée par d’intenses pluies diluviennes ainsi que les maladies à virus Ebola et corona virus.L’accès limité à certains axes a ainsi eu comme conséquences le retard, d’une part, dans l’approvisionnement des FOSA en intrants de CDV et de prise en charge des IST, entrainant ainsi une rupture de stock (préservatifs, tests VIH, intrants IST), et d’autre part, dans le démarrage des activités relatives à la sécurité routière

Mais globalement, et à la lumière des résultats obtenus, les activités telles que prévues au programme ont été bien exécutées.

La réalisation de cette évaluation finale est inscrite comme une activité à part entière dans le document de projet soumis au financement de la Banque Mondiale. Elle doit permettre de capitaliser les divers apprentissages du projet et aider l’orientation des actions de la Cellule Infrastructure à travers l’UNFPA.

Le choix d’une évaluation externe a été privilégié afin de contribuer à assurer l’indépendance, l’impartialité et la crédibilité du processus.

1. **Objectif global et spécifiques de l’évaluation**

L’évaluation vise à analyser la pertinence, l’impact, l’efficacité et l’efficience du projet et des interventions financées par les bailleurs ainsi que la durabilité des résultats. L’évaluation visera également à identifier les approches innovantes en termes d’intervention ainsi que les bonnes ou mauvaises pratiques, les leçons apprises ; des pistes pour un renforcement du système pour l’institutionnalisation des acquis ; ainsi que des recommandations et des leçons afin d’informer la mise en œuvre et les futures conceptions de programmes en matière de PSEA dans d’autres domaines de développement (ex Agriculture, Education)

De façon spécifique, l’évaluation doit permettre d’apprécier :

1) la **pertinence et la cohérence** de la stratégie globale (objectifs, méthodes utilisées et actions mises en œuvre) en rapport avec les besoins identifiés au préalable ;

2) **l’efficacité et l’efficience des actions** (comparer les résultats attendus, les résultats atteints et les indicateurs) et la qualité du pilotage ;analyse du rapport entre les moyens utilisés et les résultats atteints) ;

3) la **pérennité** du projet (la viabilité des effets positifs produits), notamment la capacité des structures de base à assurer la prise en charge des activités et résultats de l’action.

4) la perception des actions par les bénéficiaires et partenaires locaux et institutionnels, notamment le rôle que ces entités ont joué dans le cadre du projet ;

5) les effets positifs et négatifs produits sur les bénéficiaires (dynamique communautaire, renforcement des capacités des acteurs, implication des structures étatiques, etc.) ;

6) Les **innovations**, s’il y en a eu

7) des pistes pour un renforcement du système pour l’institutionnalisation des acquis ; ainsi que des recommandations et des leçons afin d’informer la mise en œuvre et les futures conceptions de programmes en matière de PSEA dans d’autres domaines de développement (ex Agriculture, Education)

En particulier, en référence aux particularités du projet, il faudra :

\* évaluer l’impact et les effets sur les bénéficiaires (ONG et partenaires publics) en termes de leur rôle d’acteur du système ;

\* vérifier la pertinence de la stratégie proposée, avec une particulière référence à la mise en place de nouvelles méthodologies et aux outils innovants ;

\* évaluer la viabilité technique et financière de nouveaux systèmes mis en place et des axes stratégiques conçus.

En d’autres termes, l’évaluation devra mettre en relief les forces et faiblesses de l’action à partir de différents points énumérés ci-dessus et soulignera les principaux enseignements que l’on peut en tirer.

1. **Envergure de l’Evaluation**

Le rapport final de l’évaluation comportera 2 parties :

1. Une dimension stratégique couvrant le partenariat entre le Ministère des ITP,UNFPAet les autres acteurs clés de PSEA dans une perspective d’avenir pour le partenariat sur d’autres projets de rétablissement des principales liaisons routières ou de constructions des routes en RDC;
2. L’évaluation proprement dite de la mise en œuvre du Projet dans les zones appuyées.
3. **Partenaires de l’évaluation**

Le Ministère des ITP,à travers la Cellule Infrastructures, est partie prenante dans la conduite de cet exercice et participera à l’évaluation comme suit :

* Examen et approbation des TDR ;
* Revue des rapports d’évaluation ;
* Participation à laréunion derestitution globale à Kinshasa ;
* Echanges avec l’équipe d’évaluation au cours de leur mission à travers des personnes ressources qui feront partie des personnes à enquêter.

La Banque Mondialeest également concernée par la présente étude afin de pouvoir, dans un futur proche, mieux positionner son appui au gouvernement, en partenariat avec UNFPA.

De plus, le Ministère du Genre, Famille et Enfant (MINIGEFAE), le Ministère de la Santé par le biais de son programme spécialisé, le PNMLS, et la Commission Nationale de Prévention Routière (CNPR)sontaussi concernés par la présente évaluationpour mieux orienterl’appui aux structures de mise en œuvre.

Enfin, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre constituent aussi une partie de l’évaluation non seulement en tant que personnes ressources à enquêter, mais surtout bénéficiaires de l’évaluation en ce que celle-ci leur permettra de connaitre leurs forces et leurs faiblesses et quoi améliorer pour les prochains challenges.

1. **Méthodologie**

**Etape de préparation et d’analyse documentaire**

A cette étape, la méthodologie devra intégrer l’analyse des documents du projet qui seront fournis par UNFPA (notamment le document projet, les rapports d’activités, les outils de planification, les cadres logiques et les Plans d’Opérations..). Une séance de travail préliminaire avec le personnel UNFPA impliqué dans l’exécution du projet (physiquement, par Skype ou autre moyen possible) devrait également avoir lieu.

**Etape d’administration (Evaluation)**

La phase d’évaluation comprend l’enquête proprement dite et des discussions avec le staff UNFPA, les Partenaires locaux, l’équipe de réalisation du projet, les groupes cibles, les leaders locaux, les partenaires techniques et institutionnels, les entreprisessous-traitantes commises à la réhabilitation des routes. L’analyse doit tenir compte de sources de données principales et secondaires.

**Etape de soumission d’un Rapport d’évaluation (Draft et Rapport définitif)**

L’équipe d’évaluation doit soumettre un draft du rapport endéans les délais prescrits dans les présents TDR et, après réception des suggestions et recommandations, procéder aux corrections et soumettre dans les délais le Rapport définitif.

1. **Modalité de reportage (soumission de l’évaluation)**

Les produits attendus de l’évaluation sont :

1)Une note d’étape, en français, présentée à UNFPA avant le départ sur le terrain, faisant le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des entretiens réalisés (en version électronique sous format Word) ;

2)Un rapport provisoire (draft) en français, concluant l’évaluation, à envoyerà UNFPA pour commentaire dans les 5 jours suivant le retour du terrain du consultantet 5 jours avant la restitution (en version électronique sous format Word) ;

3) Le rapport définitif, intégrant les commentaires et remarques faits sur la version provisoire, sera envoyé en version électronique à UNFPAdans les 3 jours suivant la présentation des remarques. Ce rapport final comprendra :

**a.**un rappel de la méthodologie employée ;

**b.**les observations et résultats de l’évaluation selon les termes définis plus hautdans la ***Section Présentation de l’évaluation*** ; l’analyse de l’impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et les autres acteurs impliqués dans le secteur ;

**c.**les perspectives et les conditions de pérennisation du projet ;

**d.**des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l’évaluation) et constructives à adresser à une partie prenante.

Pour conclure, une synthèse ou un résumé exécutif (3 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Les résultats et les recommandations de l’évaluation seront rendus publics et seront notamment transmis à la Banque Mondiale, bailleur de fonds de ce projet.

Des pénalités pourront sanctionner tout retard dans la remise de ces rapports, conformément aux termes établis dans le contrat.

1. **Moyens humains**

L’évaluation sera menée par une équipe qui devra avoir un profil diversifié de manière à couvrir l’ensemble des aptitudes nécessaires pour cette mission.

L’équipe d’évaluation doit comprendre au moins deux personnes-ressources ayant les profils ci-après : un Economiste ou Planificateur faisant office de Chef d’équipe et un Sociologue ou Démographe pour les questions d’analyse sociologique et de prise en compte des VGB.

Les compétences requises sont les suivantes : 1) Une expertise technique en évaluation de projets/programmes de développement en Afrique (de préférence en RDC) ; 2) Une expertise technique en évaluation de projets/programmes financée par des bailleurs de fonds institutionnels (de préférence la Banque Mondiale) ; 3) Une connaissance approfondie des problématiques liées aux VBG et VIH ; 4) Diplôme universitaire : formation technique, planification, économie ou sciencessociales, le niveau requis est au moins le Master pour les deux personnes.

1. **Budget**

L’évaluateur devra proposer un devis prévisionnel en fonction du nombre de jours sur place et de ses honoraires conformément aux barèmes des Nations Unies. Le budget devra inclure : tout le cout relatif à l’évaluation (y compris les billets de voyage, l’assurance, les per diem, les déplacements intérieurs.), les salaires/honoraires, et d’éventuels autres coûts.

1. **Calendrier**

Le contrat sera signé au plus tard le 27/05/2020. L’évaluation aura lieu entre les mois de Mai et Juin.

1. **Livrables attendus**
* Protocole d’évaluation y compris la méthodologie et les différents outils de collecte de données
* Session de débriefing et de présentation des informations collectées en vue d’échanger sur les résultats préliminaires de l’évaluation.
* Draft du rapport de l’évaluation pour avis et validation par UNFPA en français
* Rapport final en français de 60 pages maximum en Arial 12 (y compris les annexes, les données de base, le résumé exécutif, les résultats, la cotation des résultats ainsi que l’évaluation globale du projet).
1. **Critères de sélection ou Conditions de soumission des offres**

Les candidats sont priés, en prenant connaissance des présents TDR, d’introduire leur dossier reprenant les éléments suivants en languefrançaise :

1. Une offre technique ou méthodologique comprenant :
* Un**CV détaillé** mettant en lumière lesqualifications, compétences et expériences similaires de l’expert ;
* une**note méthodologique sur l’exécution de la prestation (**démarche méthodologique proposée)montrant l’exposé de la problématique, la bonne compréhension du sujet etdes enjeux de cette évaluation ainsi quedes termes de référence de la mission/évaluation (5 pages max.);
* Un chronogramme de réalisation de l’ensemble des prestations
* Les coordonnées de **deux personnes de références** en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier
1. Une offre financière qui comprend : une proposition financière (en dollars), couvrantl’ensemble des frais liés à la mission.

L’offre doit parvenir au plus tard le **22mai 2020 à 23h00 GMT** à l’attention du Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), à l’adresse email :***kinshasa@unfpa.org***avec la mention***« Evaluation finale Pro-Routes».***Ou au bureau de UNFPA, sis **30, Boulevard du 30 juin, Kinshasa – Gombe**

**Téléphone : +243819947292**

Aucun frais n’est exigé par UNFPA pour le dépôt des dossiers liés à lasoumission de l’offre.

1. **Cas de rejet de candidature**

Tout candidat ayant contribué à la mise en œuvre du projet en tant que salarié d’une des structuresde mise en œuvre ou en tant que consultant pour un volet spécifique n’est pas éligible à cette offre. Tout autre motif de conflit d’intérêt conduira également à l’exclusion des candidatures.

**Seuls les soumissionnaires présélectionnés seront contactés.**